

Barème des honoraires de transaction 2025

À LA CHARGE DES ACQUÉREURS

Vente d'immeuble ou locaux à usage d'habitation :

De 0 à 10 000 €	—————>	2500,00 € TTC
De 10 001 à 30 000 €	—————>	4800,00 € TTC
De 30 001 à 50 000 €	—————>	6000,00 € TTC
De 50 001 à 75 000 €	—————>	7000,00 € TTC
De 75 001 à 160 000 €	—————>	8000,00 € TTC
De 160 001 à 550 000 €	—————>	4,9 % TTC
De 550 001 €	—————>	3,5 % TTC

T.V.A. AU TAUX DE 20 %



HONORAIRES DE LOCATION 2025

Les Honoraires se décomposent comme suit :

- relatifs à la visite, constitution du dossier et rédaction du contrat soit : **Plafonné à 8€ du Mètre Carré.**

- relatifs à la réalisation de l'état des lieux soit : **Plafonné à 3€ du Mètre Carré.**

—————> 50 % à la charge du locataire sur chaque prestation locative.

—————> 50 % à la charge du propriétaire sur chaque prestation locative.

T.V.A. AU TAUX DE 20 %

AVIS DE VALEUR 2025

Prix : 100 € TTC - OFFERTE SI MANDAT VENTE - T.V.A. AU TAUX DE 20%



*L'Immobilier Des Moulins
55 Grande Rue -
41290 Oucques la Nouvelle*

